

Service Régional de l'Alimentation

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE VÉGÉTAUX SOUS RÉGIME DE PROTECTION
SPÉCIFIQUE VIS A VIS DE *RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS*,
LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER**
conformément à l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2026

A retourner :

- soit par courrier : **Service Régional de l'Alimentation** – 132 Boulevard de Paris - CS 70059 – 13331 Marseille Cedex 03
- soit par courriel : sral-13.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Nom et adresse du propriétaire :

Adresse du/des palmier(s) (si différente) :

Nombre et genre-espèce de palmiers concernés :

Date du chantier de traitement annuel par injection dans le stipe, d'un produit phytopharmaceutique à base d'emamectine benzoate autorisé pour cet usage :

Nom, adresse et numéro d'agrément de l'entreprise qui procède à ce traitement :

Lieu, date et signature :